

Hôtel écologique Belle-Vue vieux-port Marseille

<https://hotelbellevuemarseille.com/poste/veilleur-de-nuit-cdd-3-mois/>

Type de poste

Temps partiel, CDD 3 mois

Durée du contrat

CDD 3 mois

Organisme employeur

Hôtel Belle-Vue Marseille

Secteur

Hôtellerie

Lieu du poste

34 quai du port, 13002, Marseille, SUD, France

Horaires

Temps partiel : 2 à 3 nuits par semaine

Valide jusqu'au

31.12.2026

Date de publication

septembre 14, 2026

Date de début du poste

Dès que possible

VEILLEUR(SE) DE NUIT – CDD 3 MOIS

Description

L'hôtel Belle-Vue recherche un(e) veilleur(se) de nuit en CDD de 3 mois, à temps partiel : 2 à 3 nuits par semaine. Poste à pourvoir dès que possible. Seul(e) en poste la nuit, vous veillez sur l'établissement et sur nos clients, dans un hôtel 3 étoiles écologique situé face au Vieux-Port de Marseille. Un poste qui se prête bien à un complément d'activité ou à un rythme choisi.

Responsabilités

- Surveillance et sécurité de l'établissement, rondes régulières
- Accueil des arrivées tardives et remise des clés
- Réponse aux demandes des clients pendant la nuit
- Gestion des départs matinaux
- Contrôle des accès et des issues de secours
- Mise en place de la salle du petit déjeuner
- Transmission des consignes à l'équipe de jour

Qualifications

Aucun diplôme exigé. Une expérience de la veille de nuit, de l'accueil ou de la sécurité est appréciée.

Disponible 2 à 3 nuits par semaine, week-end et jours fériés compris.

Expérience

Débutant(e) accepté(e) si motivé(e) et fiable

Compétences

- Vigilance, ponctualité et sens des responsabilités
- Autonomie : vous êtes

- seul(e) en poste la nuit
- Sens de l'accueil et discrétion
- Notions d'anglais suffisantes pour accueillir la clientèle internationale

Avantages du poste

- Rémunération au SMIC : 12,31 € brut de l'heure (montant en vigueur depuis le 1er juin 2026)
- Majoration des heures de nuit selon la convention collective HCR
- Rythme de 2 à 3 nuits par semaine, idéal en complément d'activité
- Indemnité nourriture
- Transport pris en charge à 50%
- Mutuelle HCR